

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de : Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017

Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit SUPER AGOPLAC TROPICALISE

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs.

Utilisations déconseillées Aucun(e) connu(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Bostik SA Immeuble "Le Jade" 253 Avenue du President Wilson 93211 La Plaine Saint Denis France

Tel: +33 (0)1 55 99 90 00 Fax: +33 (0)1 55 99 90 01

Adresse e-mail SDS.box-EU@bostik.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

France ORFILA (France): + 01 45 42 59 59

Tel: +33 (0) 1 55 99 90 00 (Lundi- Vendredi 9.00-17.00)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2 - (H319)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Catégorie 2 - (H411)
Liquides inflammables	Catégorie 2 - (H225)

2.2. Éléments d'étiquetage

Contient : Hydrocarbons, C7-C8, cyclics, Acétate disopropyle, Acétate d'éthyle



Mention d'avertissement DANGER

FCLP; France - FR Page 1/16

Date de révision 23-nov.-2018

Numéro de révision 3

SUPER AGOPLAC TROPICALISE
Remplace la version: 13-févr.-2017

Mentions de danger

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H315 - Provoque une irritation cutanée

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Mentions de danger spécifiques de l'UE

EUH208 - Contient de la Colophane & methylols. Peut produire une réaction allergique

Conseils de prudence

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO2, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction

P391 - Recueillir le produit répandu

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets homologuée

Informations supplémentaires

Mise sur le marché sous la forme de bombe aérosol ou dans un récipient muni d'un système de pulvérisation scellé.

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif

Évaluation PBT et vPvB

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	Classification selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistreme nt REACH
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	927-033-1		40 - <80	Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H336) Asp. Tox. 1 (H304) Aquatic Chronic 2 (H411) Flam. Liq. 2 (H225)		01-2119486992- 20-xxxx
Acétate disopropyle	203-561-1	108-21-4	20 -25	Eye Irrit. 2 (H319) (EUH066)		01-2119537214- 46-xxxx

FCLP; France - FR Page 2/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISEDate de révision 23-nov.-2018Remplace la version : 13-févr.-2017Numéro de révision 3

	1	1		0.000.00		T
				STOT SE 3		
				(H336)		
				Flam. Liq. 2		
	 			(H225)		
Acétate d'éthyle	205-500-4	141-78-6	10 - <20	Eye Irrit. 2		01-211947510
				(H319)		46-XXXX
				STOT SE 3		
				(H336)		
				Flam. Liq. 2		
				(H225)		
				(EUH066)		
Colophane	232-475-7	8050-09-7	0.1 - <1	Skin Sens. 1		01-211948041
				(H317)		32-XXXX
Zinc (oxyde de)	215-222-5	1314-13-2	0.1 - <1	Aquatic Acute 1		01-211946388
				(H400)		32-XXXX
				Aquatic Chronic		
				1 (H410)		
Xylènes	215-535-7	1330-20-7	0.1 - <1	STOT SE 3	::	01-211948821
				(H335)		32-XXXX
				STOT RE 2		
				(H373)		
				Asp. Tox. 1		
				(H304)		
				Skin Irrit. 2		
				(H315)		
				Eye Irrit. 2		
				(H319)		
				Acute Tox. 4		
				(H312)		
				Acute Tox. 4		
				(H332)		
				Flam Liq. 3		
				(H226)		
				Aquatic Chronic		
				3 (H412)		
Methylols	-	UNKNOWN	0.1 - <1	Skin Sens. 1		Aucune donne
				(H317)		disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Remarque: ^ indique non classée, cependant, la substance est inscrite à la section 3 car il a une VLE

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.

Inhalation Transporter la victime à l'air frais. Consulter immédiatement un médecin en cas de

symptômes.

Contact oculaire Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant

au moins 15 minutes. Maintenir l'œil grand ouvert pendant le rinçage. Ne pas frotter les zones touchées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologue. Consulter un

médecin si une irritation se développe et persiste.

FCLP; France - FR Page 3/16

Remplace la version: 13-févr.-2017 Numéro de révision 3

Rincer immédiatement au savon et à grande eau en retirant les chaussures et Contact avec la peau

vêtements contaminés. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

NE PAS faire vomir. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne Ingestion

inconsciente. Nettoyer la bouche avec de l'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Nettoyer la bouche à l'eau puis

Date de révision 23-nov.-2018

boire une grande quantité d'eau.

Protection individuelle du personnel de premiers secours

SUPER AGOPLAC TROPICALISE

Éliminer les sources d'ignition. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la section 8 pour plus d'informations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Sensation de brûlure. L'inhalation de concentrations élevées en vapeurs peut entraîner

des symptômes tels que céphalées, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes. Note au médecin

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agent chimique sec. Dioxyde de carbone (CO2). Jet d'eau. Mousse résistant à l'alcool. Moyens d'extinction appropriés

Ne pas utiliser de jets d'eau directs. PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte Moyens d'extinction inappropriés

contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique

Risque d'ignition. Tenir le produit et le récipient vide à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. En cas d'incendie, refroidir les réservoirs au jet d'eau. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction d'incendie contaminée doivent être éliminés conformément aux réglementations locales.

Produits dangereux résultant de la Oxydes de carbone. combustion

5.3. Conseils aux pompiers

Précautions individuelles

Tout équipement de protection à la lutte contre le feu

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement spécial pour le personnel préposé complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers des zones sûres. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Mettre en place une ventilation adaptée. ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Attention aux retours de flammes. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la

Autres informations Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et

FCLP; France - FR Page 4/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017 Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

8.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

l'environnement

Précautions pour la protection de Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas laisser pénétrer le sol/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Endiguer le plus en aval possible du déversement ; utiliser du sable sec pour contenir la

progression de la substance. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

Méthodes de nettoyage Endiquer. Absorber avec une matière absorbante inerte. Ramasser et transférer dans

des récipients correctement étiquetés. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant

dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers

secondaires

Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

sans danger

Conseils relatifs à la manipulation Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mettre à la terre et relier par des liaisons équipotentielles lors des transferts de cette matière pour prévenir les décharges d'électricité statique, les incendies et les explosions. Utiliser avec une ventilation par aspiration localisée. Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Utiliser conformément aux instructions figurant sur l'étiquette de l'emballage. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains avant chaque pause et immédiatement après toute manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Ne pas stocker à proximité de matières combustibles. Conserver dans une zone équipée de vaporisateurs anti-incendie. Stocker conformément aux réglementations nationales correspondantes. Protéger contre le gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

FCLP; France - FR Page 5/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017 Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

Utilisation(s) particulière(s)

Adhésifs.

Mesures de gestion des risques Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

(RMM)

Autres informations Respecter la fiche de données techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	France
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	-	TWA: 400 ppm
		TWA: 1600 ppm
		TWA: 1000 mg/m ³
		STEL: 1500 mg/m ³
Acétate disopropyle	-	TWA: 250 ppm
108-21-4		TWA: 950 mg/m ³
		STEL: 300 ppm
		STEL: 1140 mg/m ³
Acétate d'éthyle	-	TWA: 400 ppm
141-78-6		TWA: 1400 mg/m ³
Colophane	-	TWA: 0.1 mg/m ³
8050-09-7		_
Magnésium (oxyde de)	-	TWA: 10 mg/m ³
1309-48-4		_
Zinc (oxyde de)	-	TWA: 5 mg/m ³
1314-13-2		TWA: 10 mg/m ³
Xylènes	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm
1330-20-7	TWA: 221 mg/m ³	TWA: 221 mg/m³ TWA: 1000 mg/m³
	STEL: 100 ppm	STEL: 100 ppm
	STEL: 442 mg/m ³	STEL: 442 mg/m³ STEL: 1500 mg/m³
	*	*

Nom chimique		Union européenne	France
	Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	DNEL (Ind/Prof)	-
		773 mg/Kg bw/day (dermal)	
		2035 mg/m ³ /8h (inhalation)	

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Acétate d'éthyle (141-78-6)

Type Worker À long terme Systemic health effects

Voie d'exposition Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 63 mg/kg pc/jour

Type Worker À court terme Systemic health effects

Voie d'exposition Inhalation Niveau dérivé sans effet (DNEL) 1468 mg/m³

Type Worker À long terme Local health effects

Voie d'exposition Inhalation Niveau dérivé sans effet (DNEL) 734 mg/m³

Type Worker À court terme Local health effects

Voie d'exposition Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL) 1468 mg/m³

FCLP; France - FR Page 6/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017 Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

Type Worker À long terme Systemic health effects

Voie d'exposition Inhalation Niveau dérivé sans effet (DNEL) 734 mg/m³

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)

Type Worker À long terme Systemic health effects

Voie d'exposition Inhalation Niveau dérivé sans effet (DNEL) 5 mg/m³

Type Worker À long terme Local health effects

Voie d'exposition Inhalation Niveau dérivé sans effet (DNEL) 0.5 mg/m³

Type Worker À long terme Systemic health effects

Voie d'exposition Cutané(e) Niveau dérivé sans effet (DNEL) 83 mg/kg pc/jour

Xylènes (1330-20-7)

Type À long terme Systemic health effects Worker

Voie d'exposition Cutané(e) Niveau dérivé sans effet (DNEL) 180 mg/kg pc/jour

Type À long terme Systemic health effects Worker

Voie d'exposition Inhalation Niveau dérivé sans effet (DNEL) 77 mg/m³

Type À court terme Local health effects Systemic health effects Worker

Voie d'exposition Inhalation Niveau dérivé sans effet (DNEL) 289 mg/m³

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Туре	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	4.5 mg/kg pc/jour
Туре	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	37 mg/kg pc/jour
Туре	Consommateurs À court terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m³
Туре	Consommateurs À long terme Local health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	367 mg/m³
Туре	Consommateurs À court terme Local health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	734 mg/m³
Туре	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	367 mg/m³

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)	
Туре	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Inhalation

FCLP; France - FR Page 7/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017

Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

Niveau dérivé sans effet (DNEL)	2.5 mg/m³
Туре	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Cutané(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	83 mg/kg pc/jour
Туре	Consommateurs À long terme Systemic health effects
Voie d'exposition	Oral(e)
Niveau dérivé sans effet (DNEL)	0.83 mg/kg pc/jour

Concentration prévisible sans effet Aucune information disponible. (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Acétate d'éthyle (141-78-6)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.26 mg/l
Eau de mer	0.026 mg/l
Sédiments d'eau douce	1.25 mg/kg
Sédiments marins	0.125 mg/kg
Terrestre	0.24 mg/kg
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	650 mg/l

Zinc (oxyde de) (1314-13-2)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	0.0206 mg/l
Eau de mer	0.0061 mg/l
Sédiments d'eau douce	235.6 mg/kg de masse sèche
Sédiments marins	113 mg/kg de masse sèche
Terrestre	106.8 mg/kg de masse sèche
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	0.1 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité étanches. Écran de protection faciale.

Protection des mains

Porter des gants de protection. Le délai de rupture des gants dépend du matériau, de

l'épaisseur ainsi que de la température.

Protection de la peau et du

corps

Chaussures antistatiques. Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Gants en plastique ou en caoutchouc. Vêtements de protection adaptés. Tablier.

Protection respiratoire En cas of

En cas d'exposition aux brouillards, gouttelettes en suspension ou aérosols, porter une protection respiratoire et une combinaison de protection individuelles adaptées. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Type de filtre recommandé: Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physiqueLiquideAspectvisqueuxCouleurJaune

Odeur Distillats de pétrole

Seuil olfactif Aucune information disponible

FCLP; France - FR Page 8/16

Remplace la version : 13-févr.-2017 Numéro de révision 3

<u>Propriété</u> <u>Valeurs</u>

SUPER AGOPLAC TROPICALISE

pH Aucune donnée disponible
Point de fusion / point de Aucune donnée disponible

congélation

Point / intervalle d'ébullition 60 °C Point d'éclair -18 °C

Taux d'évaporation Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible

Limites d'inflammabilité dans l'air
Limites supérieures 11.5
d'inflammabilité ou d'explosivité

Limites inférieures 1 d'inflammabilité ou d'explosivité Pression de vapeur 110

Densité de vapeur
Densité relative
Hydrosolubilité
Solubilité(s)
Coefficient de partage
Température d'auto-inflammabilité
Température de décomposition

Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique > 700 mm²/s 2300 - 2800 mPa s

Propriétés explosivesAucune donnée disponiblePropriétés comburantesAucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en matière sèche (%) 22

Point de ramollissement

Masse molaire

COV (composés organiques

Aucune information disponible

Aucune information disponible

volatils)

Densité 0.84 - 0.88 g/cm³

Densité apparente Aucune information disponible

Remarques • Méthode

Date de révision 23-nov.-2018

@ 40°C

Spindle A3 @ 10 rpm @ 20 °C

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Données d'explosion

Sensibilité aux impacts Aucun(e).

mécaniques

Sensibilité aux décharges Oui.

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

FCLP; France - FR Page 9/16

Remplace la version : 13-févr.-2017 Numéro de révision 3

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Acides forts. Bases fortes. Agents comburants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition

dangereux

SUPER AGOPLAC TROPICALISE

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation. Stable dans les conditions de

Date de révision 23-nov.-2018

stockage recommandées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou

vertiges.

Contact oculaire Irritant pour les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Ingestion L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et

diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Rougeur. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements. L'inhalation de

concentrations élevées en vapeurs peut entraîner des symptômes tels que céphalées,

vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Mesures numériques de toxicité

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	>5840 mg/Kg (Rat)	>2920 mg/kg (rat)	=23.3 mg/L 4h (vapour)
Acétate disopropyle 108-21-4	>6750 mg/kg (Rat)	> 17436 mg/kg (Rabbit)	= 50.6 mg/m ³ (Rat) 8 h
Acétate d'éthyle 141-78-6	= 5620 mg/kg (Rat)	> 18000 mg/kg (Rabbit) > 20 mL/kg (Rabbit)	LC0 29.3 mg/l air
Colophane 8050-09-7	>2800 mg/Kg (rat)	> 2500 mg/kg(Rabbit)	= 1.5 mg/L (Rat) 4 h
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	> 5000 mg/kg (Rat)	LD50 >2000 mg/Kg (Rat) (OECD 402)	LC50 (4h) >5.7 mg/l
Xylènes 1330-20-7	= 3500 mg/kg (Rat)	> 1700 mg/kg (Rabbit) > 4350 mg/kg (Rabbit)	= >47635 mg/L (Rat) 4 h = >5000 ppm (Rat) 4 h

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Classification d'après les données disponibles pour les composants. Provoque une

irritation cutanée.

FCLP; France - FR Page 10 / 16

Remplace la version: 13-févr.-2017 Numéro de révision 3

oculaire

Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou

cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Date de révision 23-nov.-2018

Mutagénicité sur les cellules

SUPER AGOPLAC TROPICALISE

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

germinales

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M
Hydrocarbons, C7-C8, cyclics	ErL50 (72h) = 10 mg/l (Pseudokirchneriell a subcapitata - OECD 201)	LL50 (96h) = 3.6 mg/l (Oncorhynchus mykiss -OECD 203)	-	EL50 (48h) = 3 mg/l (Daphnia magna - OECD 202)	-
Acétate disopropyle 108-21-4	-	>260 mg/Kg	-	EC50: =1260mg/L (24h, Daphnia magna)	-
Acétate d'éthyle 141-78-6	EC50: =3300mg/L (48h, Desmodesmus subspicatus)	LC50: =484mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: 220 - 250mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: 352 - 500mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	EC50 = 1180 mg/L 5 min EC50 = 1500 mg/L 15 min EC50 = 5870 mg/L 15 min EC50 = 7400 mg/L 2 h	EC50: =560mg/L (48h, Daphnia magna)	-
Colophane 8050-09-7	EC50: =400mg/L (72h, Desmodesmus subspicatus)	LC50 (96h) >10mg/L Fish (Danio rerio)	EC50 = 31.5 mg/L 30 min	EC50 48 h >100 mg/L (Daphnia magna)	-
Zinc (oxyde de) 1314-13-2	LC 50 (72Hr) 0.136 mg/L	LC50 (96h) =0.7 mg/L Fish (Danio rerio)	-	LC 50 (48Hr) =0.5 mg/l (Ceriodaphnia dubia)	-
Xylènes 1330-20-7	-	LC50 96 h 2.6 mg/L (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 48 h = 3.4 mg/L (water flea)	<u>-</u>

FCLP; France - FR Page 11/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017

Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible.

Informations sur les composants Zinc (oxyde de) (1314-13-2)					
Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats		
			Les méthodes de		
			détermination de la		
			biodégradabilité ne		
			s'appliquent pas aux		
			substances inorganiques		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage	Facteur de bioconcentration (BCF)
Acétate disopropyle 108-21-4	1.03	-
Acétate d'éthyle 141-78-6	0.6	30
Xylènes 1330-20-7	3.15	15

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Acétate disopropyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
108-21-4	
Acétate d'éthyle	La substance n'est pas PBT/vPvB
141-78-6	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Colophane	La substance n'est pas PBT/vPvB
8050-09-7	Des informations supplémentaires pertinentes sont
	nécessaires à l'évaluation PBT
Zinc (oxyde de)	La substance n'est pas PBT/vPvB
1314-13-2	L'évaluation PBT ne s'applique pas
Xylènes	La substance n'est pas PBT/vPvB
1330-20-7	

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets indésirables Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

FCLP; France - FR Page 12/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE

Remplace la version: 13-févr.-2017

Date de révision: 23-nov.-2018

Numéro de révision: 3

Déchets de résidus/produits Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux

inutilisés réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations

environnementales.

Emballages contaminés Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper,

percer ou souder les récipients.

Catalogue européen des déchets 08 04 09* déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres

substances dangereuses

Autres informations Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application

pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU UN1133

14.2 Nom d'expédition ADHÉSIFS, Dangereux pour l'environnement

14.3 Classe(s) de danger pour le

transport

Étiquettes 3

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II, (D/E), Dangereux pour l'environnement

14.5 Dangers pour Oui

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales
Code de classification
Code de restriction en tunnel
Quantité limitée (LQ)

640D
F1
(D/E)
5 L

Identificateur de danger ADR 33

(numéro Kemmler)

IMDG

14.1 Numéro ONU UN1133

14.2 Nom d'expédition ADHÉSIFS (Zinc (oxyde de), Polluant marin

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1133, ADHÉSIFS (Zinc (oxyde de), 3, II, (-18°C c.c.), Polluant marin

14.5 Polluant marin

14.6 Dispositions spéciales
Quantité limitée (LQ)
N° d'urgence

Aucun(e)
5 L
F-E, S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 Aucune information disponible

et au recueil IBC

Transport aérien

(OACI-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONUUN1133 **14.2 Nom d'expédition**ADHÉSIFS

14.3 Classe(s) de danger pour le 3

transport

14.4 Groupe d'emballage

Description UN1133, ADHÉSIFS, 3, II

14.5 Dangers pour Oui

l'environnement

14.6 Dispositions spéciales
Quantité limitée (LQ)
Code ERG
A3
1 L
3L

FCLP; France - FR Page 13 / 16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017 Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Vérifier l'opportunité de prendre des mesures conformes à la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail.

Prendre en compte la directive 92/85/CE sur la protection des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes

Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACh) (CE 1907/2006)

UE-REACH (1907/2006) - Liste Candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) pour autorisation conformément à l'article 59

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

EU-REACH (1907/2006) - Annex XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

UE-REACH (1907/2006) - Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)

P5a - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5b - LIQUIDES INFLAMMABLES

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

E2 - Dangereux pour l'environnement aquatique, catégorie toxicité chronique 2

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Sans objet

Polluants organiques persistants

Sans objet

Réglementations nationales

Maladies professionnelles (R-463-3, France)

Nom chimique	Numéro RG, France
Acétate disopropyle	RG 84
108-21-4	
Acétate d'éthyle	RG 84
141-78-6	
Colophane	RG 65,RG 66
8050-09-7	

FCLP; France - FR Page 14 / 16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017 Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

RG 4bis.RG 84 **Xvlènes** 1330-20-7

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des analyses de risque chimique ont été exécutées par les REACH « enregistreurs » (registarants) de la substance pour les substances enregistrées au seuil > 10 tpa. Aucune analyse de risque chimique n'a été exécutée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H315 - Provoque une irritation cutanée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Légende

SVHC: Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation:

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) **STEL** STEL (Limite d'exposition à court terme)

Plafond Valeur limite maximale Désignation « Peau »

STOT RE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique

PBT Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)

EWC: Catalogue européen des déchets

Principales références de la littérature et sources de données

Classification and labeling data calculated from data received from raw material suppliers

Sécurité Produits et Affaires Réglementaires Préparée par

23-nov.-2018 Date de révision

Indication des modifications

Sections de la FDS mises à jour: 2, 3, 14. Remarque sur la révision

Conseil en matière de formation Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation pour les

opérateurs

Informations supplémentaires Aucune information disponible

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

FCLP; France - FR Page 15/16

SUPER AGOPLAC TROPICALISE Remplace la version: 13-févr.-2017 Date de révision 23-nov.-2018 Numéro de révision 3

.

Fin de la Fiche de données de sécurité

FCLP; France - FR Page 16 / 16